

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1263 Subvention (14.000 euros) à l'association Light Cone (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Light Cone ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association Light Cone, 41 bis Quai de la Loire 75019 Paris, afin qu'elle puisse valoriser et diffuser régulièrement le cinéma expérimental à Paris. 35641- 2014_04292.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 14.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2014, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.